



COMMUNE DE LA FERTÉ MACÉ

MARCHE DE SERVICE DE FORMATION

Consultation

Organisme qui passe le marché : Commune de La Ferté Macé

Pouvoir Adjudicateur :

*Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Place de la République
61 600 LA FERTE MACE*

Téléphone : 02.33.14.00.40

Date de lancement de la procédure : 13 septembre 2019

Objet de la consultation :

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

La Commune de LA FERTÉ MACÉ souhaite faire bénéficier son personnel de formations réparties en 6 lots.

- Lot n°1 : Risques liés à l'exposition à l'amiante, encadrants et opérateurs
- Lot n°2 : Travail en Hauteur
- Lot n°3 : Signalisation de chantiers
- Lot n°4 : Sauveteur secouriste du travail, initial maximum 10 agents
- Lot n°5 : Sauveteur secouriste du travail, recyclages maximum 30 agents
- Lot n°6 : Manipulation d'extincteurs, maximum 40 agents

Service référent : Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 61600 LA FERTÉ MACÉ

Renseignements techniques : Monsieur Thierry CHATELIN, DRH
ou
Madame Radika CANNOU

Téléphone : 0233140043
Fax : 0233140014
Courriel : drh@lafertemace.fr

Conditions de la consultation : La mission du prestataire sera effectuée entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 juin 2020.

Pour chaque lot, vous préciserez :

- La durée de l'intervention
- Le calendrier de vos disponibilités
- Le nombre maximum de personnes par groupe
- Le coût, taxes incluses, **par type de formation et par groupe**, exprimé en euros.
- Le programme détaillé de la formation proposée

Offre de base - options

Les candidats pourront postuler pour un ou la totalité des lots.

Les candidats devront obligatoirement proposer une offre correspondant à l'offre de base.

Les candidats pourront proposer des variantes à condition d'avoir répondu à l'offre de base pour chaque lot candidaté.

Lieux de réalisation des formations : Ces formations seront programmées dans nos locaux.

Durée de validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à 240 jours à compter de la date limite de remise de celles-ci.

Pièces à joindre en complément des offres

Les offres, accompagnées du présent règlement de consultation daté, paraphé et signé par le prestataire, contiendront obligatoirement les pièces et documents suivants :

- Une lettre de candidature modèle DC1 (version mise à jour du 01/04/2019) ou équivalent.
- Renseignements, références, compétences, moyens
- Justifications des qualifications professionnelles des formateurs et des moyens du candidat plus CV
- Agrément du candidat pour la réalisation des formations sollicitées
- Modalités pédagogiques envisagées
- Une liste de références significatives, notamment dans le domaine des collectivités locales

Dématérialisation : Cette consultation est dématérialisée.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est **exigée** conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com/7049433>

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- Prix des prestations : 80%
- Adaptation des prestations fournies aux besoins : 20%

Modalités de paiement : Le paiement des prestations se fera par virement administratif.

Modalités de transmission des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 27 juillet 2018, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com/7049433>

Les plis électroniques contiendront les pièces constitutives de la candidature et de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées conformément aux articles R. 2142-19 et suivants du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis seront horodatés.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, et sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des plis.

Le candidat pourra faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention "copie de sauvegarde". Ce pli portera également le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Date limite de dépôt des plis électroniques

Les plis électroniques devront être parvenus à l'acheteur **au plus tard le :**

Mardi 15 octobre 2019 - 12H00 - Délai de rigueur.

Les plis qui arriveraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront considérés comme hors délais et rejetés.

Suites de la consultation

La ville de La Ferté Macé se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la consultation, de ne pas retenir les variantes proposées ou de limiter le nombre de groupes.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet de leur offre par voie électronique.

Les candidats retenus recevront une lettre de notification par voie électronique.

Achèvement de la procédure

Le candidat retenu pour chacun des lots concernés par le marché devra fournir, dans un délai de 7 jours francs à partir du moment où il aura été informé par la collectivité de son choix, les justificatifs fiscaux et sociaux.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti, la collectivité se réserve la possibilité de retenir le candidat ayant présenté l'offre suivante au regard des critères.

Descriptif des lots

Lot n°1 : Risques liés à l'exposition à l'amiante, encadrants et opérateurs

Objectif : Mettre en place un dispositif de formation concernant des agents de son service technique susceptibles d'être amenés à réaliser des travaux en présence d'amiante.

Public visé :

Encadrant technique

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante

Encadrant de chantier

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique
- Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention du risque amiante

Opérateur de chantier

- Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant
- Appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Il est à noter que certains agents cumuleront les fonctions d'encadrant et d'opérateur de chantier.

Le prestataire doit impérativement posséder un chantier mobile pour la réalisation des formations sollicitées.

Lot n°2 : Travail en Hauteur

Objectif :

- Identifier les risques liés au travail en hauteur, en rendre compte.
- Utiliser, contrôler, entretenir et entreposer les équipements de protection individuelle antichute en toute sécurité.
- Travailler en hauteur en sécurité et organiser les chantiers.

Public visé : Tout agent de la collectivité susceptible d'effectuer des travaux en hauteur.

Contenu à titre indicatif :

- La définition du travail en hauteur
- La réglementation et les moyens techniques et organisationnels au regard des travaux en hauteur
- Le port, l'utilisation et la vérification des équipements de protection individuelle
- Le port du harnais lors de l'utilisation de nacelles, ...
- L'utilisation des équipements particuliers : échelles, escabeaux, marchepieds
- La vérification des travaux effectués par une entreprise extérieure
- L'utilisation des échafaudages

Des variantes spécifiques pourront être proposées pour le montage, la vérification et l'utilisation des échafaudages roulants et des échafaudages sur pieds.

Lot n°3 : Signalisation de chantiers

Objectif : Sécuriser un chantier sur la voie publique pour la protection des agents et des usagers.

Public visé : Agents des unités voirie et espaces-verts

Contenu :

- Réglementation en la matière,
- Mise en place de la signalisation temporaire
- Information des usagers,
- Protection efficace des agents intervenant sur le chantier

Lot n°4 : Sauveteur secouriste du travail, initial maximum 10 agents

Objectif : être capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Public visé : Agent municipaux originaires de divers services de la collectivité

Contenu : Le programme de formation est celui défini par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Lot n°5 : Sauveteur secouriste du travail, recyclages maximum 30 agents,

Objectif : être capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Public visé : Agent municipaux originaires de divers services de la collectivité

Contenu : Le programme de formation est celui défini par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Lot n°6 : Manipulation d'extincteurs, maximum 40 agents

Objectif : Savoir utiliser un extincteur, intervenir face à un début d'incendie et être capable d'utiliser les moyens de 1^{ère} intervention.

Public visé : Agent municipaux originaires de divers services de la collectivité

Contenu :

- Organisation de la prévention du risque incendie et réglementation
- Alarme et alerte
- Le triangle du feu
- Les principales causes d'incendie et les classes de feux
- Principaux modes d'extinction et agents extincteurs
- Les différents types d'extincteurs et leur fonctionnement
- L'attaque d'un début d'incendie
- Manipulation de divers types d'extincteurs